Critique des morales de l'autorité

Source prétendue de l'autorité morale : la nature

(critique des morales selon lesquelles il faudrait suivre l'ordre de la nature et condamner ce qui n'est pas naturel)

« Le mot Nature a deux sens principaux : il désigne soit le système entier des choses, avec l'ensemble de leurs propriétés, soit les choses telles qu'elles seraient en l'absence d'intervention humaine.

Dans le premier sens, la doctrine selon laquelle l'homme doit suivre la nature est absurde, car l'homme ne peut rien faire d'autre que suivre la nature, puisque toutes ses actions reposent sur une ou plusieurs des lois physiques ou mentales de la nature et obéissent à ces lois.

Dans le second sens de ce mot, la doctrine selon laquelle l'homme doit suivre la nature ou, en d'autres termes, devrait prendre le cours spontané de la nature pour modèle de ses actions volontaires, est à la fois irrationnelle et immorale.

Irrationnelle, parce que toute action humaine consiste à altérer le cours spontané de la nature, et toute action utile à l'améliorer.

Immorale, parce que le cours des phénomènes naturels étant rempli de tous les événements qui, lorsqu'ils résultent de l'action humaine, méritent le plus d'inspirer la répulsion, quiconque s'efforcerait par ses actes d'imiter un tel cours naturel serait universellement considéré comme le plus méchant des hommes. »

John Stuart MILL, La Nature, éd. PUF, trad. p.97

Source prétendue de l'autorité morale : la société

(critique des morales selon lesquelles il faudrait suivre les normes de la société, et condamner ce qui s'écarte des traditions, des conventions)

« Le besoin du droit naturel est aussi manifeste aujourd'hui qu'il l'a été durant des siècles et même des millénaires. Rejeter le droit naturel revient à dire que tout droit est positif, autrement dit que le droit est déterminé exclusivement par les législateurs et les tribunaux des différents pays. Or il est évident qu'il est parfaitement sensé et parfois même nécessaire de parler de lois ou de décisions injustes. En passant de tels jugements, nous impliquons qu'il y a un étalon du juste et de l'injuste qui est indépendant du droit positif et qui lui est supérieur : un étalon grâce auquel nous sommes capables de juger le droit positif. Bien des gens aujourd'hui considèrent que l'étalon en question est tout au plus que l'idéal adopté par notre société ou notre « civilisation », tel qu'il a pris corps dans ses façons de vivre ou ses institutions. Mais, d'après cette même opinion, toutes les sociétés policées ont leur idéal, les sociétés cannibales pas moins que les sociétés policées. Si les principes tirent une justification suffisante du fait qu'ils sont reçus dans une société, les principes du cannibale sont aussi défendables et aussi sains que ceux de l'homme policé. De ce point de vue, les premiers ne peuvent être rejetés comme mauvais purement et simplement. Et puisque tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'idéal de notre société est changeant, seule une triste et morne habitude nous empêcherait d'accepter en toute tranquillité une évolution vers l'état cannibale. Mais s'il n'y a pas d'étalon plus élevé que l'idéal de notre société, nous sommes parfaitement incapables de prendre devant lui le recul nécessaire au jugement critique. Mais le simple fait que nous puissions nous demander ce que vaut l'idéal de notre société montre qu'il y a dans l'homme quelque chose qui n'est pas totalement asservi à la société et par conséquent que nous sommes capables, et par là obligés, de rechercher un étalon qui nous permette de juger l'idéal de notre société comme de toute autre. [...] Le problème soulevé [...] ne peut être résolu si nous n'avons pas connaissance du droit naturel. »

Léo STRAUSS, *Droit naturel et histoire*, 1953 (trad. M. Nathan et E. de Dampierre, Flammarion, 1986, p. 14.)

Source prétendue de l'autorité morale : Dieu

(critique des morales selon lesquelles il faudrait suivre les commandement divins et condamner ce qui n'est pas conforme aux règles édictées par le dieu)

« Socrate : — [...] Réfléchis bien à ce qui suit : est-ce que le pieux est aimé par les dieux parce qu'il est pieux, ou est-ce parce qu'il est aimé d'eux qu'il est pieux ? / Euthyphron : — Je ne vois pas ce que tu veux dire, Socrate. [...] / Socrate : — [...] Ce n'est pas parce qu'il y a une chose aimée qu'elle est aimée par ceux qui l'aiment, mais c'est parce qu'on l'aime qu'elle est une chose aimée. / Euthyphron : — C'est obligé. / Socrate : — Qu'affirmons-nous dans ce cas, Euthyphron, au sujet du pieux ? N'est-il pas aimé par tous les dieux, d'après ce que tu dis ? / Euthyphron : — Si / Socrate : — Est-ce pour cette raison, parce qu'il est pieux, ou est-ce pour une autre raison ? / Euthyphron : — Non, mais bien pour cette raison. / Socrate : — C'est donc parce qu'il est pieux qu'il est aimé, et non pas parce qu'il est aimé qu'il est pieux ? / Euthyphron : — Il semblerait. » Platon, Euthyphron, 10a-10d

« Si on reprend le dilemme auquel faisait face Euthyphron, les prétendus commandements divins sont soit : a) bons parce que la divinité est bonne et que par conséquent ses commandements sont bons, ou b) bons tout simplement parce qu'ils proviennent de la divinité.

Si l'on adopte la position a), on ne se situe plus vraiment dans le cadre de la théorie du commandement divin, car on admet que des considérations morales préalables sont à la base de notre reconnaissance de la valeur des commandements divins. [...] Bref, on prétend adopter la position présentée à la page suivante, selon laquelle les jugements moraux découlent tous de commandements divins ; mais on concède, après réflexion, que les commandement divins doivent être suivis parce qu'ils sont bons ou parce qu'ils sont le produit d'un être infiniment bon. Autrement dit, on admet que des considérations morales préalables nous servent à justifier l'adoption de ces commandements. Tous les jugements moraux ne viennent donc pas de l'observation des commandements divins.

Si, par contre, on adopte la position b), on rencontre les objections qui suivent :

- le fait d'admettre que les commandements divins déterminent ce qui est bien ou mal implique que l'on devrait admettre qu'il n'y aurait plus de morale qui tienne si jamais il n'y a avais pas de divinité; or cette conséquence paraît inacceptable. En effet, pourrait-on vraiment soutenir que, s'il n'existait pas de divinité, il ne serait plus possible de qualifier d'immorales toutes les conduites que nous trouvons condamnables [...].
- Le fait d'admettre que les commandements divins déterminent ce qui est bien ou mal peut soulever des difficultés liées à la diversité, à la reconnaissance et à l'interprétation de ces commandements. [...] [O]n invoque souvent des considérations morales préalables qui ne sont pas basées sur des commandements divins dans les cas suivants : pour juger qu'un commandement divin est à privilégier par rapport à un autre avec lequel il entre en conflit ; pour juger qu'une communication prétendument divine est authentique ou non ; pour juger qu'une interprétation d'un commandement divin est meilleure qu'une autre.

[...]

— Le fait d'admettre que les commandements divins déterminent ce qui est bien ou mal peut avoir pour effet de déresponsabiliser les gens en diminuant leur sens de l'autonomie. Il peut à certains égards prendre l'aspect d'un « suicide intellectuel » : une fois qu'on a jugé telle ou telle religion vraie, ou qu'on a adopté un leader ou un gourou comme interprète des propos de la divinité, notamment parce qu'il prétend communiquer avec elle et savoir ce qui est bien et ce qui est mal, on « déconnecte » sa propre raison pour s'en remettre aux directives du guide. »

Pierre BLACKBURN, L'Éthique, p.121-124